



Recommandations relatives à l'introduction du péage poids lourds allemand

Dès 1^{er} janvier 2005, les camions d'un poids total admis de 12 tonnes ou plus seront soumis à un péage (LKW-Maut) sur les autoroutes allemandes. Le montant de cette redevance sera fixé en fonction du trajet parcouru sur les tronçons concernés, du nombre d'essieux du véhicule ainsi que de sa classe en matière de rejets polluants. C'est l'entreprise Toll

Collect qui va installer et exploiter le système.

Toll Collect offre trois types de saisie :

- saisie automatique au moyen d'un appareil (allemand) installé à bord du véhicule (OBU)
- saisie manuelle par Internet sous www.toll-collect.de
- saisie manuelle à plus de 3'500 postes de péage

La saisie au moyen de l'OBU est la procédure la plus simple et la plus pratique. Elle permet un prélèvement entièrement automatique et très souple du péage, excluant quasiment toute perte de temps.

La saisie manuelle est plus compliquée. Vu qu'elle doit se faire – que ce soit par Internet ou sur place – avant l'entrée du véhicule sur un tronçon soumis au péage, des bouchons importants risquent de se former, surtout au début, aux postes situés aux abords des passages frontière germano-suisse concernés (installations douanières communes de Bâle / Weil am Rhein, Thayngen - Bietingen et Kreuzlingen - Constance). L'Office fédéral des routes a par conséquent constitué un groupe de coordination germano-suisse chargé de l'introduction de cette redevance.

Nous recommandons vivement aux transporteurs et aux chauffeurs d'agir conformément aux recommandations qui suivent, car ils contribueront ainsi à réduire le risque de perturbations du trafic dans la zone proche de la frontière.

Choix de la procédure de saisie

Décidez-vous à temps pour la saisie automatique. L'OBU allemand sera remis « gratuitement ». Son montage sera par contre à la charge des transporteurs.

Alternative : la saisie sur Internet présente l'avantage d'être effectuée non pas aux postes de péage par les chauffeurs, mais directement au sein des entreprises de transport, par l'intermédiaire d'un PC.

Pour de plus amples informations : www.toll-collect.de

Nous recommandons aux transporteurs et aux chauffeurs de choisir la procédure de saisie automatique ou sur Internet afin de réduire le plus possible les temps d'attente aux postes de péage.

Enregistrement immédiat

La saisie automatique et celle sur Internet requièrent un enregistrement auprès de Toll Collect. Cette démarche procure également des avantages aux personnes qui optent pour la saisie manuelle aux postes de péage (possibilités plus nombreuses de paiement et dispense de répéter la saisie des données du véhicule). Pour de plus amples informations : www.toll-collect.de

Nous recommandons aux transporteurs et aux chauffeurs de se faire enregistrer immédiatement.

Montage immédiat de l'OBU

En Suisse, 14 ateliers spécialisés sont en mesure de monter l'appareil OBU. Pour éviter tout problème de délai de livraison, il est conseillé de le commander à temps et de prévoir une date pour sa mise en place.

Nous recommandons aux transporteurs et aux chauffeurs qui optent pour la saisie automatique de faire installer sans délai l'OBU. Les spécialistes du montage sont indiqués sur le site Internet www.toll-collect.de

Paiement en espèces : à éviter

La saisie manuelle au terminal en payant comptant est l'opération qui nécessite le plus de temps. Tous les postes de péage acceptent les cartes de crédit, d'essence ou EC. Le paiement en espèces n'est pas possible partout.

Nous recommandons aux transporteurs et aux chauffeurs qui envisagent une saisie manuelle d'éviter le paiement au comptant et de choisir un autre mode de règlement : débit ou compte créditeur (réservés aux utilisateurs et aux véhicules déjà enregistrés) ou encore cartes de crédit, cartes d'essence ou EC. Concernant les modes de paiement autorisés, prière de consulter le site www.toll-collect.de

Formation des chauffeurs

Toll Collect a mis à la disposition des chauffeurs un logiciel d'apprentissage sur Internet (www.toll-collect.de) afin qu'ils puissent s'exercer sans stress au maniement de la saisie.

Nous recommandons aux transporteurs et aux chauffeurs de faire usage de cette offre afin de ne pas perdre inutilement du temps lors de la première saisie.

Vous trouverez de plus amples informations sur le site Internet de Toll Collect www.toll-collect.de. Pour sa part, l'Office fédéral des routes est joignable à son adresse courriel info@astra.admin.ch.

Nous vous remercions par avance de tenir compte des recommandations précitées, ce dans votre propre intérêt. Une seconde information concernant les modalités d'exploitation aux passages frontière vous parviendra en temps voulu.

Office fédéral des routes OFROU